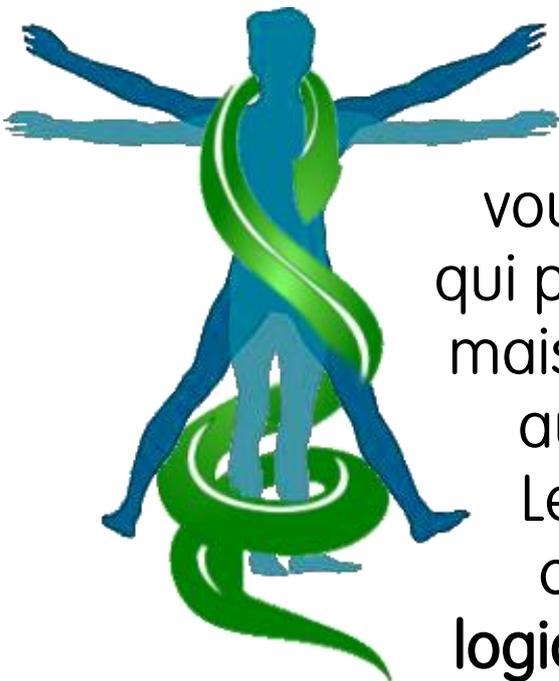




# MUTUELLE RESPONSABLE

## Pourquoi la CFTC a refusé de signer le nouvel accord mutuelle

Le passage de notre mutuelle en contrat dit « responsable » va engendrer une baisse des remboursements pour les spécialistes et chirurgiens pratiquant des dépassements d'honoraires réputés non maîtrisés par la CPAM (non signataires du CAS).



Afin de préserver vos prestations de remboursement actuelles, il vous est proposé une nouvelle option qui permettra de combler cette baisse, mais qui **coûtera 6 € de plus par mois** aux salariés optant pour ce choix.

Les salariés cotisant à l'option avant cette mise en conformité **devraient logiquement s'acquitter aussi de cette surtaxe**, or la Direction, avec l'accord des autres syndicats, a décidé de ne rien leur faire payer.

La **CFTC** refuse ce manque d'équité **inacceptable**.

Renseignez-vous...



: [WWW.CFTCOPTICAL.COM](http://WWW.CFTCOPTICAL.COM)

Posez vos questions...



: [section.cftc.gvf@free.fr](mailto:section.cftc.gvf@free.fr)



Laurent (GO) **06.60.06.58.19**  
 Nora (GdO) **06.12.79.04.87**  
 Yannick (Nouan) **06.81.66.20.04**  
 Thierry (Siège) **06.49.80.51.76**